



TERMES DE REFERENCE

SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE
EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET
LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE (API)





SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

I. PRESENTATION DU GIM-UEMOA

I.I. Présentation générale

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone intégrée regroupant les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- Environ 120 millions d'habitants ;
- Environ 150 banques, établissements financiers et postaux ;
- Un Institut d'émission commun aux huit Etats, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Une monnaie unique, une même langue et une politique commune monétaire et de crédit.

Ces spécificités constituent un atout considérable pour le développement de la monétique dans la région.

La BCEAO a ainsi initié un important projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement dont l'un des volets principaux est la mise en place d'un système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit Etats membres.

Dans le cadre de ce volet pour lequel la BCEAO joue un rôle fédérateur, la mise en place dudit système a été assurée par le GIM-UEMOA pour le compte de ses membres.

En initiant le projet monétique interbancaire, les banques, établissements financiers et postaux et institutions de micro finance membres du GIM-UEMOA, parties prenantes au système interbancaire, se sont fixé les objectifs ci-après :

- Développer de manière efficace des moyens modernes de paiement, afin d'augmenter leur productivité interne, d'apporter de nouveaux services à la clientèle, et de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement modernes ;
- Mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétiques, et ainsi éviter la multiplication des investissements, aussi bien humains que matériels ;
- Réaliser en commun ou partager la charge des investissements, particulièrement coûteux en monétique.

Le GIM-UEMOA a été constitué en février 2003, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique.

Toutefois, afin de faire face aux changements importants intervenus dans l'écosystème de la monétique, aux innovations technologiques et à l'évolution du contexte économique, social et sociétal de la zone UEMOA, les instances du GIM-UEMOA ont décidé de le doter d'une forme juridique plus appropriée, pour lui permettre de poursuivre sa mission. Ainsi, depuis le 23 décembre 2016, le GIM-UEMOA est devenu une société anonyme.

A ce jour, le GIM-UEMOA regroupe plus d'une centaine d'actionnaires et assure les missions ci-après :

- Promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaire et financier, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- Assurer de manière efficiente la gestion du système monétique interbancaire ;
- Assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;

- Garantir l'application des règles opérationnelles conformes aux principes de gouvernance et de régulation de la monétique régionale, édictés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire efficace, ainsi qu'une conformité aux normes régionales et internationales.

Suite de la définition du plan stratégique décennal du chantier monétique interbancaire régional (2016-2025), les Instances de gouvernance positionne le GIM-UEMOA en tant qu'Opérateur Global Régional couvrant trois activités principales et complémentaires :

- **Le schéma de paiement** à travers la mise à disposition d'une application de paiement et des spécifications pour l'émission de cartes bancaires régionales et autres instruments de paiement ainsi que la gestion du cadre de gouvernance opérationnelle y relatif. Le GIM-UEMOA entreprend ainsi d'accroître le rayonnement de la carte de paiement régionale au-delà de la zone UEMOA, à travers des partenariats d'acceptation réciproque avec d'autres schémas de paiement nationaux ou régionaux. Il s'agit aussi de développer un écosystème ouvert en établissant des ponts avec l'ensemble des instruments de paiement alternatifs à la carte.
- **Le Switching** qui assure l'interopérabilité des transactions électroniques de tous les acteurs du marché. Le GIM-UEMOA ouvre son activité d'interopérabilité à tout type d'acteurs susceptibles de remettre des transactions électroniques à la compensation (routage, compensation des transactions cartes, mobile, e-commerce, transfert d'argent, etc.).
- **Le Processing** à travers l'infogérance et le traitement technique par délégation des produits et services électroniques, l'offre des solutions à forte valeur ajoutée et porteuses d'innovation.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU BESOIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique décennal et de l'industrialisation de ses activités de Processing, le GIM-UEMOA avait entrepris de s'attacher les services d'un partenaire technologique devant lui permettre de confirmer son positionnement en se dotant de nouvelles capacités pour atteindre les objectifs du plan stratégique, à savoir :

- a) Accélérer le développement et réduire le time-to-market en recherchant la complémentarité métier, technique et/ou géographique ;
- b) Industrialiser le modèle tout en préservant son attractivité et sa rentabilité ;
- c) Préempter le marché et répondre aux besoins et aux attentes en proposant des offres parfaitement adaptées et au meilleur coût ;
- d) Limiter les investissements pour préserver le retour sur investissement en optimisant les moyens existants et à construire ;
- e) Prendre position à un moment clé de l'évolution du marché en capitalisant sur ses atouts et sa légitimité.

Mais les conclusions des processus de consultation successifs initiés à cet effet, n'ont pas permis à l'Institution de se projeter dans un partenariat technologique. Le GIM-UEMOA a donc entrepris de mettre en œuvre le plan stratégique dans une démarche endogène.

A cet égard, le GIM-UEMOA s'est doté d'une feuille de route technologique dont l'opérationnalisation passe par la mise en œuvre de plusieurs projets structurants à forts enjeux stratégiques et technologiques, articulés autour des chantiers ci-après :

- La création des conditions de l'autonomisation technologique ;
- Le repositionnement technologique du GIM-UEMOA au sein de l'écosystème régional ;
- Le développement du portefeuille de services pour répondre aux défis de l'innovation.

3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

3.I. Objet

Dans ce contexte, le GIM-UEMOA souhaite être accompagné dans la mise en service d'une plateforme de paiement mobile ainsi que dans la standardisation des moyens et protocoles de connectivité.

La présente consultation est subdivisée en deux (02) volets :

- Volet 1 : Standardisation et mise en œuvre de solutions de connectivité ;
- Volet 2 : Déploiement d'une plateforme digitale de paiement.

a) Volet 1 : Standardisation et mise en œuvre de solutions de connectivité

Le soumissionnaire dans le cadre de cet accompagnement doit instruire les points fondamentaux suivants :

- Structurer la normalisation des échanges entre les acteurs de l'écosystème régional de paiement incluant l'élaboration d'un standard d'APIs et la validation par l'organisme régional de normalisation (CONOBAFI) ;
- Spécifier l'ensemble du portefeuille d'APIs, prenant en compte l'exhaustivité de la couverture fonctionnelle actuelle ainsi que les différents volets à considérer (techniques, sécuritaires, déploiement, maintenance, DATA) ;
- Accompagner et superviser le développement d'un catalogue d'APIs pour couvrir les besoins de connectivité avec les plateformes régionales de paiement (plateformes d'interopérabilité et délégataires) ;
- Sécuriser l'exploitation des APIs en veillant à intégrer les améliorations et optimisations identifiées et/ou qui le seront mais également la sécurisation des transactions ;
- Être force de proposition d'offres spécifiques au profit des parties prenantes régionales afin de permettre au GIM-UEMOA de se positionner face à la concurrence de plus en plus exacerbée.

b) Volet 2 : Déploiement de la plateforme digitale de paiements

Dans le cadre du déploiement de la plateforme digitale de paiements, il est attendu par le GIM UEMOA une proposition d'accompagnement incluant les éléments suivants :



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

- Proposer une méthodologie de mise en œuvre et d'accompagnement du GIM-UEMOA ayant pour objectif de rendre opérationnelle la plateforme proposée ;
- Identifier les principaux enjeux et sources d'arbitrages au vu des projets menés par le GIM-UEMOA
- Accompagner le cadrage du projet de mise en œuvre de services financiers digitaux avec les équipes projets du GIM-UEMOA et de l'éditeur
- Assurer la cohérence du lotissement et la priorisation du déploiement des modules de la solution
- Gérer l'adhérence avec les autres projets en cours de mise en œuvre
- Une présentation des ressources dédiées et proposées par le soumissionnaire.

Pour cela il est attendu de la part du soumissionnaire de proposer :

- Une stratégie de mise en œuvre de la démarche ;
- Un plan projet de mise en œuvre ;
- Une présentation de la démarche opérationnelle proposée.

3.2. Critères d'éligibilité

- a) Le soumissionnaire doit être impérativement un spécialiste du domaine des paiements et de la monétique ;
- b) Le soumissionnaire doit justifier d'une ou plusieurs expériences dans la zone UEMOA ou idéalement de projets menés avec le GIM UEMOA ;
- c) Les groupements ne sont pas autorisés.

3.3. Lieu d'exécution de la prestation

Le Lieu de la mission est le siège du GIM-UEMOA à Dakar.

3.4. Profil du soumissionnaire sollicité

Pour la présente consultation, il est fait appel à des soumissionnaires spécialisés dans les domaines du paiement, de la monétique et des nouveaux usages associés.

Les soumissionnaires doivent avoir une bonne compréhension et visibilité des enjeux et projets du GIM-UEMOA.

Les soumissionnaires doivent se présenter en leur propre nom. Les consortiums ou groupements ne sont pas autorisés.

4. LIVRABLES ATTENDUS DU SOUMISSIONNAIRE

4.1. Volet I : Standardisation et mise en œuvre de solutions de connectivité

10/01/2022	Sélection de consultant pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'une plateforme digitale de paiements, la standardisation et la mise en œuvre de solutions de connectivité : Termes de référence	Page 5/13
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

Dans le cadre de son intervention, le soumissionnaire retenu devra livrer au GIM-UEMOA les éléments suivants :

- Un plan projet détaillant la méthodologie et le planning de mise en service ainsi que le détail des rôles et responsabilités des différents intervenants. Chaque phase du projet doit faire l'objet d'une présentation détaillée (durée, charges prévisionnelles, intervenants) ;
- Des rapports périodiques de suivi d'avancement du projet par rapport aux objectifs fixés et au planning convenu ;
- Un portefeuille de spécifications permettant le développement de la solution de connectivité et son homologation auprès du CONOBAFI.

4.2. Volet 2 : Déploiement de la plateforme digitale de paiements

Dans le cadre de son intervention, le soumissionnaire retenu devra livrer au GIM-UEMOA les éléments suivants :

- Un plan projet détaillant la méthodologie et le planning de mise en service ainsi que le détail des rôles et responsabilités des différents intervenants. Chaque phase du projet doit faire l'objet d'une présentation détaillée (durée, charges prévisionnelles, intervenant) ;
- La validation des spécifications fonctionnelles Editeur ;
- Des plans de test pour chaque phase du projet et un PV de recette ;
- Un minutier de déploiement et un chronogramme associé à chaque phase du projet ;
- Des rapports périodiques de suivi d'avancement du projet par rapport aux objectifs fixés et au planning convenu.

5. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des présents termes de référence.

5.2. Langue de l'offre

L'offre déposée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document y relatifs, doivent être rédigés en langue française (tant l'offre technique que la proposition financière).

5.3. Demande d'éclaircissements et modifications de la consultation

Le Soumissionnaire peut demander des éclaircissements sur tout ou partie du dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. La demande d'éclaircissements doit être adressée par écrit, notamment par courrier ou par courriel, à l'adresse : gim-uemoa@gim-uemoa.org.

Le GIM-UEMOA répondra par tout moyen laissant trace écrite, à toute demande d'éclaircissements reçue. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les soumissionnaires.

Au cas où le GIM-UEMOA jugerait nécessaire de modifier la consultation suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée ci-après :

1. À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le GIM-UEMOA peut modifier la consultation. Le modificatif sera adressé à tous les soumissionnaires suivant le même canal que la consultation initiale et aura force obligatoire.
2. Si le modificatif est de substance, le GIM-UEMOA peut proroger la date limite de soumission des propositions afin de donner aux soumissionnaires un délai suffisant pour le prendre en compte dans leur Proposition.
3. Le soumissionnaire peut soumettre une Proposition modifiée ou un modificatif à tout moment avant la date limite de soumission. Aucune modification de la Proposition technique ou de la Proposition financière ne sera admise après la date limite de soumission.

5.4. Modalités de sélection / Évaluation

L'évaluation de la soumission s'effectuera suivant les principes suivants :

- La notation de l'offre technique comptera pour 70% dans l'évaluation globale de l'offre
- La notation de l'offre financière comptera pour 30% dans l'évaluation globale de l'offre

➤ Évaluation technique

Le consultant sera choisi par une commission qui statuera suivant les règles ci-dessous.

La proposition technique fera l'objet d'une évaluation selon la grille de notation ci-après :

<i>Grille de notation des offres techniques</i>	
Présentation globale de l'offre	5
Compréhension des enjeux	5
Qualité et exhaustivité du plan projet (méthodologie, planning, organisation, ...)	15
Démarche détaillée proposée	40
Qualifications et expériences des intervenants sur des projets similaires	20
Références du soumissionnaire sur des projets similaires	15
Total	100

➤ Évaluation financière

Remarque : correction des erreurs pour la comparaison des offres financières.

Les offres financières ouvertes et qui auront été reconnues conformes pour l'essentiel au dossier de consultation, seront vérifiées par la commission d'évaluation des offres pour en rectifier les erreurs éventuelles de calcul. Ces erreurs seront corrigées par la commission de la façon suivante :



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres prévaudra.
- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra, à moins que le GIM-UEMOA n'estime qu'il s'agisse d'une erreur grossière d'arrondi du prix unitaire. Dans ce cas, le montant total cité prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

Après vérification et correction des erreurs, les propositions complètes dépourvues d'erreurs de calcul, au besoin, les prix libellés dans diverses monnaies seront convertis en francs CFA.

La proposition la moins « disante » (Fm) recevra une note financière (Sf) de 30 points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Sf = 30 * Fm / F$$

F est le prix de la proposition financière considérée.

Le choix du soumissionnaire reste à la seule discrétion de GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

Il est à noter que seules les attestations de bonne exécution produites seront prises en compte lors de l'évaluation des offres.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires qu'en cas d'attribution du marché, le cabinet retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de l'appel d'offres ou à défaut une équipe équivalente si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, toute modification devra être acceptée par le GIM-UEMOA.

En cas de non sélection d'un soumissionnaire les offres techniques et financières ne sont pas renvoyées.

6. PREPARATION ET PRESENTATION

6.1. Préparation de la soumission

Pour la préparation de leur soumission et pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent s'adresser au GIM-UEMOA aux contacts ci-après :

Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)

Adresse : Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G

Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

Tél. : (221) 33 869 95 95 – Fax : (221) 33 820 54 65

E-mail : gim-uemoa@gim-uemoa.org ; Site internet : www.gim-uemoa.org

Les soumissionnaires supporteront tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de leur offre complète et le GIM-UEMOA ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue du processus de sélection.



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

Le GIM-UEMOA n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires.

6.2. Présentation de la soumission

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous mentionnée :

E-mail : gim-uemoa@gim-uemoa.org

Le mail ayant pour objet de soumission - Offre pour « **Sélection d'un consultant chargé de l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une plateforme digitale de paiements, la standardisation et la mise en œuvre de solutions de connectivité** », devra contenir les documents en pièce jointe au format PDF :

- **L'offre technique** comprendra une note de compréhension des termes de référence, une présentation détaillée du soumissionnaire et ses références, une présentation de la solution proposée, les spécifications, une présentation détaillée de l'équipe chargée de la mission et ses qualifications, la méthodologie et le planning associé.
- **L'offre financière** donnera pour chaque volet, le coût total de la prestation libellé en francs CFA en HT et TTC.
- **L'avant-projet de contrat** en format Word.

[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement au contrat, que les avant-projets de contrat sous forme de Conditions générales, habituellement considérées par les soumissionnaires comme non modifiables, feront l'objet de modification si les circonstances l'exigent afin d'une part, de prendre en compte l'expression des besoins du GIM-UEMOA telle que déclinée dans les présents termes de référence et d'autre part, de préserver les intérêts de l'Institution].

[Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires que le GIM-UEMOA se réserve le droit de déterminer à sa seule discrétion, le mode de règlement des litiges (Voie judiciaire ou arbitrage).

En cas de choix de la voie judiciaire, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du Sénégal.

Dans l'hypothèse où l'arbitrage est retenu, le litige est impérativement soumis à la chambre de conciliation et d'arbitrage de Dakar à défaut d'un accord amiable.

L'arbitrage se fait à Dakar, et se déroule en langue française.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante.

Le contrat est impérativement régi par la loi sénégalaise. Aucune dérogation ne sera admise.]

- **Registre de commerce** (ou équivalent), justificatif de régularité fiscale et sociale.

Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

Pour le dépôt physique, le soumissionnaire fournira dans trois enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

- **L'offre technique** comprendra une note de compréhension des termes de référence, une présentation détaillée du soumissionnaire et ses références, une présentation de la solution proposée, les spécifications, une présentation détaillée de l'équipe chargée de la mission et ses qualifications, la méthodologie et le planning associé. Elle doit être sur support papier **en cinq (05) exemplaires et sur une clé de stockage (USB)** de données au format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».
- **L'offre financière** donnera pour chaque volet, le coût total de la prestation libellé en francs CFA en HT et TTC. Elle doit être sur support papier **en cinq exemplaires (05) et sur une clé de stockage (USB)** de données en format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».

Les variations maximales de prix en cas d'augmentation ou de réduction du volume des travaux ne peuvent dépasser 30% du montant du marché initial.

- **L'avant-projet de contrat** devra être sur support papier en deux exemplaires et sur une clé de stockage de données (USB) en format Word. L'enveloppe portera la mention « Avant-projet de contrat ».

[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement au contrat, que les avant-projets de contrat sous forme de Conditions générales, habituellement considérées par les soumissionnaires comme non modifiables, feront l'objet de modification si les circonstances l'exigent afin d'une part, de prendre en compte l'expression des besoins du GIM-UEMOA telle que déclinée dans les présents termes de référence et d'autre part, de préserver les intérêts de l'Institution].

[Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires que le GIM-UEMOA se réserve le droit de déterminer à sa seule discrétion, le mode de règlement des litiges (Voie judiciaire ou arbitrage).

En cas de choix de la voie judiciaire, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du Sénégal.

Dans l'hypothèse où l'arbitrage est retenu, le litige est impérativement soumis à la chambre de conciliation et d'arbitrage de Dakar à défaut d'un accord amiable.

L'arbitrage se fait à Dakar, et se déroule en langue française.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante.

Le contrat est impérativement régi par la loi sénégalaise. Aucune dérogation ne sera admise.]

- **Registre de commerce** (ou équivalent), ainsi que le justificatif de régularité fiscale et sociale.

Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

Les trois enveloppes seront insérées dans une grande enveloppe portant les mentions suivantes :

[Offre pour « Sélection d'un consultant chargé de l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une plateforme digitale de paiements, la standardisation et la mise en œuvre de solutions de connectivité » - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis]

Et adressée à :

Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA
Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G
Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

Cette grande enveloppe ne devra comporter aucun marquage extérieur permettant de reconnaître le soumissionnaire.

6.3. Variantes

Les soumissionnaires sont autorisés à proposer, en sus de l'offre de base définie dans les présents termes de référence, une offre alternative.

Les soumissionnaires devront, le cas échéant, constituer deux dossiers distincts portant respectivement les mentions « Offre de base » et « Variante » en sus des exigences prévues au paragraphe 6.2 ci-dessus.

Pour l'évaluation des offres, il sera procédé au classement séparé des offres de base et des variantes puis à la détermination de l'offre la plus avantageuse entre la meilleure offre de base et la meilleure variante.

6.4. Validité de l'offre

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90) jours.



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

6.5. Conditions financières

Le prix définitif ainsi que les conditions de paiement des prestations seront discutées d'accord parties.

6.6. Conditions de facturation et de paiement

Les conditions de facturation seront discutées conformément à un échéancier qui sera convenu entre les parties.

Le factures, réputées sans escompte seront payables par virement, dans la monnaie de l'offre financière, par le GIM-UEMOA dans un délai qui sera discuté entre les parties.

Dans l'hypothèse où une avance de démarrage est sollicitée par le soumissionnaire retenu, celle-ci ne pourra excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.

L'avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO, si le titulaire est une personne morale, ou une caution, si le titulaire est une personne physique.

La durée de validité de cette caution devra être systématiquement prorogée à son expiration, en cas de non-exécution du marché à hauteur du montant versé au titre de l'avance.

6.7. Amendement des documents de consultation

- A tout moment antérieur à la date de soumission des offres, le GIM-UEMOA peut, pour quelque raison que ce soit, modifier les documents de consultation ;
- L'amendement sera notifié par courrier ou courriel à tous les soumissionnaires ayant reçu le dossier de consultation ;
- L'amendement doit être paraphé et cacheté avec mention « lu et accepté » et joint au dossier de candidature ou technique de l'offre suivant l'objet de l'amendement ;
- La date limite de soumission de l'offre, peut dans ce cas être décalée par le GIM-UEMOA à l'effet de donner aux soumissionnaires, un délai raisonnable pour la prise en compte de l'amendement.

6.8. Délai et lieu de dépôt

Les offres devront être déposées au GIM-UEMOA ou envoyées à :

Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA

Almadies, Immeuble Hermès, non loin de Fana Hôtel, zone 9 Lot G

Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

La date limite de réception des offres est fixée au **31 janvier 2022 à 16 heures TU (GMT)**. Toute offre parvenue après la date et l'heure limites indiquées sera considérée comme irrecevable et retournée en l'état au soumissionnaire.

6.9. Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire pourra notifier le retrait de son offre déposée au GIM-UEMOA, antérieurement à la date limite de soumission des offres.

- La notification du retrait par le soumissionnaire de son offre sera préparée, cachetée, libellée signée, datée et expédiée ou déposée au GIM-UEMOA contre décharge, avec la mention « Retrait » ;



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

- Aucune offre ne pourra faire l'objet de modification après l'ouverture des offres ;
- Le retrait d'une offre, après l'ouverture des offres et avant l'expiration de la période de validité de l'offre, pourrait entraîner la retenue par le GIM-UEMOA de la caution de soumission déposée par le soumissionnaire.

6.I0. Dépôt Tardif des offres

Toute offre reçue par le GIM-UEMOA après la date limite de soumission des offres précisées au point sus cité, sera rejetée et retournée dans son état au soumissionnaire.

7. CONTROLE

Le fournisseur sélectionné sera soumis à une procédure d'évaluation si le type de prestation fournie fait partie du domaine d'application de la procédure d'évaluation des fournisseurs en vigueur au niveau du GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve également le droit de procéder à des vérifications ou audits si nécessaire chez le fournisseur.

8. CONFIDENTIALITE

8.I. Confidentialité des informations

En recevant le présent dossier de consultation, le soumissionnaire en reconnaît la confidentialité et l'exclusivité de son contenu. Il s'engage donc tout au long du processus, à ce que les informations écrites ou orales communiquées par le GIM-UEMOA :

- a) Soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- b) Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les mêmes obligations de confidentialité ;
- c) Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- d) Ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tous tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- e) Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par le GIM-UEMOA.

8.2. Confidentialité du processus

Après l'ouverture des offres, l'information relative à l'examen, l'éclaircissement, l'évaluation et la comparaison des offres ainsi que les recommandations concernant l'attribution du marché ne sont pas révélées aux soumissionnaires et à toute autre personne qui ne serait pas officiellement concernée par un tel processus jusqu'à ce que l'attribution finale du marché ait été annoncée.

A l'issue de cette consultation, l'obligation de confidentialité demeure et aucun renseignement ne pourra être divulgué à des tiers.



SELECTION DE CONSULTANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE PAIEMENT, LA STANDARDISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTION DE CONNECTIVITE

9. RECOURS

Tout candidat à une procédure d'attribution de marché peut former un recours gracieux par écrit, adressé au GIM-UEMOA. Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

Le recours doit être exercé dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés à compter de la réception du courrier de notification de l'appel à concurrence. Lorsque le recours est fondé, le GIM-UEMOA doit procéder à la réparation éventuelle des dommages causés en révisant les décisions inévitables prises ou en reprenant toute la procédure suivant les règles en vigueur.

Le délai de réponse du GIM-UEMOA est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai, et sans une réponse du GIM-UEMOA, le recours est considéré comme rejeté.

10. DISPOSITIONS FINALES

Une notification de sélection ou de non sélection est envoyée à chaque soumissionnaire à l'issue de l'évaluation des offres. Le GIM-UEMOA n'est pas tenu de se justifier sur les raisons de la non-sélection d'un candidat.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires qu'en cas d'attribution du marché, le cabinet retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de l'appel d'offres ou à défaut une équipe équivalente si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, toute modification devra être acceptée par le GIM-UEMOA.

FIN DU DOCUMENT